

POLITIQUE ET EDUCATION APPROCHE DU SYSTEME EDUCATIF

*Gérard SERVANT,
Docteur en Sciences de l'Education,
Personnel de direction e l'Académie
d'Aix-Marseille.*

Le vendredi 16 octobre 2009.

Pas un jour ne se passe sans que les médias n'abordent directement ou indirectement les problèmes liés à l'éducation. L'accélération des progrès dans tous les domaines, l'émergence de nouvelles potentialités nationales, l'éclosion sur la scène internationale de nouveaux pays, la « mondialisation » inéluctable posent la réflexion en intégrant des paramètres incontournables tels que l'efficacité, l'efficience.....

De plus en plus dans le monde éducatif nous sommes confrontés à des mots tels que l'autonomie, la citoyenneté, la politique, le « système » éducatif, le projet..... qui révèlent des difficultés dans la traduction en actes dans le domaine d'une politique éducative.

Qu'en est-il exactement au travers des enjeux, des risques et des perspectives ?

Que met-on derrière les mots tels que « autonomie et projet » ?

Très fréquemment, nous rappelons le fait de l'importance de développer le principe d'autonomie dans une démarche de projet, c'est à dire en définissant les objectifs, les actions et les stratégies pour y parvenir. Le projet s'inscrivant dans une approche systémique fédérative pour répondre à l'évolution complexe, dynamique du monde.

L'autonomie dans ce sens est un chemin adapté à la personnalité de l'être, de l'acteur de terrain au niveau de son approche pédagogique pour aborder la didactique de son enseignement.

En cela le concept de l'autonomie et de la citoyenneté méritent d'être analysé et réinterrogé à nouveau.

A première vue, nous avons là à surmonter deux finalités contradictoires.

En effet, l'autonomie renverrait à une certaine indépendance et à la citoyenneté, aux droits et devoirs.

Au niveau politique, l'éducation viserait deux objectifs pédagogiques qui peuvent entrer en contradiction : la formation de personnalité autonome et l'intégration au corps social via la réussite scolaire.

L'éducation trouverait sa raison d'être dans l'éveil de la personne : elle s'emploierait donc à éduquer la conscience, à susciter la réflexion, à aiguïser l'esprit critique. D'autre part,

la société attend de l'enseignement qu'il leur prépare au mieux des individus insérés socialement...des sujets.... des agents de l'activité économique, des producteurs, des consommateurs.

Nous ne pouvons faire l'impasse à ce stade de la réflexion d'une approche plus pertinente des mots « citoyen », « autonomie » « réussite scolaire ».

Qu'en est-il pour le citoyen ?

Etymologiquement, le « petit Larousse » le rattache à la cité. Dans l'antiquité, celui qui jouissait du droit de cité mais aussi membre d'un Etat considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques.

Res publica signifie « la chose publique ».

Aristote consacre à cette question une série d'analyses regroupées sous le titre « Politiques ». Toute société ne mérite pas le titre de « cité » : question de grandeur, peut-être, mais surtout, de constitution. Si l'on devait reconnaître par exemple qu'il n'y a pas de véritable citoyen que devant une démocratie, lorsque la décision politique se prend « en place publique » sur la base de délibérations d'« assemblée », on serait alors conduit à ne considérer comme cité que la cité démocratique. Mais Aristote sait le caractère exceptionnel de la constitution et des pratiques démocratiques. Comment considérer les autres constitutions ? Deux voies s'offrent alors : soit on les tiendra pour des formes imparfaites ou déviantes de la *polis* ; soit, on considèrera qu'il y a plusieurs constitutions politiques possibles- monarchie, aristocratie, démocratie, par exemple. Mais on sera conduit alors au paradoxe d'une cité sans **citoyen** ou alors avec des citoyens devenus passifs.

Ce mot se retrouvera au XVIIème siècle puis au XVIIIème dans les discours humanistes et rhétoriques et sous la plume de Montesquieu. La république est née en France à partir de la révolution.

Montesquieu dans l'Esprit des lois en donnait la définition suivante : « Le gouvernement républicain est celui où le peuple, ou, seulement une partie de ce peuple, a la souveraine puissance ; le monarchique est celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies. »

Dans la philosophie de Kant, le citoyen se définit (ce qui le distingue de l'homme et du sujet) par le troisième des principes sur lesquels se fonde, juridiquement, l'état civil (et politique) : l'« indépendance » (c'est à dire l'autonomie ou l'« autosuffisance ») qui est le propre de chaque membre d'une République. C'est un « co-législateur » dans la législation fondée sur la « volonté générale unifiée du peuple » : celui qui dispose du droit de vote dans cette législation s'appelle un **citoyen**. Les **citoyens** se définissent par la liberté légitime, l'égalité civile et l'indépendance civile, celle-ci consistant « à pouvoir être redevable de son existence et de sa conservation, non pas à l'arbitre d'un autre dans le peuple, mais à ses propres droits et à ses propres forces en tant que membre de la République »- et c'est bien sous cette dernière condition que le citoyen, acquiert son statut, puisque « seule la capacité de vote constitue la qualité du citoyen », et que celle-ci « présuppose l'indépendance au sein du peuple de celui qui ne veut pas être une simple partie de la République, mais veut aussi en être membre, c'est à dire partie de celle-ci agissant par volonté propre en communauté avec d'autres ». Cette dernière qualité rend toutefois nécessaire la distinction **entre citoyen actif et**

citoyen passif », entre celui qui a « le droit d’agir sur l’Etat lui-même, de l’organiser, de contribuer à l’introduction de certaines lois », et celui qui « d’une façon générale, est forcée de conserver son existence (d’assurer le vivre et le couvert) non par son existence propre, mais en fonction des dispositions prises par d’autres (l’Etat excepté) « et se trouve de ce fait *dépourvu de personnalité civile*, son existence n’étant « pour ainsi dire qu’inhérence ».

Cela dit, rien ne peut contraindre la liberté et l’égalité des citoyens passifs en tant qu’hommes, en les empêchant de « travailler à s’élever de cet état passif à l’état actif ».

Pour Rousseau, il s’agit de : " Tout Etat défini par des lois ". La république apparaît mieux adaptée aux sociétés modernes, qui exigent une spécialisation des fonctions politiques.

Les républicains croient au savoir par l’éducation et défendent certaines valeurs. Pour eux **la république s’identifie à une mission** : l’éveil de l’homme à sa pleine existence passe par l’affirmation de sa condition de **citoyen**. C’est l’école laïque qui offre le meilleur relais. Ils ne doutent pas de la perfectibilité de la nature humaine mais il est vrai que cette vision ne permet pas de distinguer clairement la fonction éducative et la fonction politique de même que les instances de socialisation. Les républicains ne séparent pas les valeurs transmises par l’école et par la famille.

Les deux objectifs sociaux de Durkheim qui sont d’une part, **unifier le corps social** par la transmission et la diffusion d’une idéologie commune, constitution d’une nation et d’autre part, **diversifier pour répondre aux différents emplois** résultant de la division sociale du travail, et, de celles des classes sociales, exécutantes et dirigeantes.

Il faut donc que l’école évite l’uniformité d’un modèle.

Qu’en est-il de l’autonomie ?

Du grec « autos » nous renseigne le dictionnaire « Larousse », qui jouit de **l’autonomie** c’est à dire avoir une certaine indépendance, une possibilité de décider, pour un organisme, pour un individu, par rapport à un pouvoir central ; à une hiérarchie, une autorité.

L’autonomie est le fait d’obéir à sa propre loi. Chez Kant, l’autonomie désigne le caractère de la volonté se déterminant en vertu de sa propre loi (et se conformant ainsi à une loi universelle). C’est la volonté qui se donne à elle-même sa propre loi. Il distingue **l’autonomie** de l’hétéronomie qui est la condition de quelqu’un qui se soumet à une loi reçue de l’extérieur. Le devoir de Kant trouve son origine dans l’autonomie. C’est une obligation morale ou, plus exactement, la nécessité d’accomplir une action par respect pour la loi. (La personne désigne un être raisonnable et une fin en soi). Pour Kant, **le principe de l’autonomie** du vouloir consiste en ce que l’homme, tout en étant assujéti par son devoir à une loi qui le contraint moralement, n’est pourtant pas soumis en l’occurrence, qu’à sa « législation propre, et néanmoins universelle », et n’a d’autres obligations que d’agir conformément à son propre vouloir, pour autant qu’il soit « universellement législateur ». **Le principe de l’autonomie est l’impératif catégorique** qui prescrit de « toujours choisir de telle sorte que les maximes de notre choix soient comprises en même temps comme les lois

universelles dans ce même acte de vouloir ». **L'autonomie est le fondement de la dignité de l'être raisonnable** et le principe authentique de la morale.

L'idéologie républicaine perçoit l'école comme un lieu d'apprentissage de la liberté, un espace où l'individu trouve en lui-même les ressources de la pensée. La république ne dit pas ce qui doit être, c'est « la forme qui entraîne le fond » Gambetta).

Dans un dictionnaire de pédagogie écrit par un collectif d'inspecteurs d'Académie, la conquête de l'**autonomie** (capacité de régler par soi-même sa conduite selon des lois) serait donc **la prise de conscience des lois, et l'intégration de ces lois dans un avenir personnel, dialectique entre contrainte et liberté**. L'école élémentaire continue d'installer les conditions sine qua non de l'autonomie de l'enfant en lui fournissant les bases de toute autonomie intellectuelle : savoir lire.

Qu'en est-il de la réussite scolaire ?

La réussite est considérée comme le résultat d'une action qui connaît le succès. Elle traduit la capacité à organiser le travail personnel. Lorsqu'on aborde le terme de « scolaire » on se réfère à ce qui se rapporte à l'école, à l'enseignement. Binet Alfred (1857-1911) psychologue français docteur ès sciences connu pour le test d'intelligence qu'il réalisa avec Théodore Simon en 1905, à la demande du ministère de l'Instruction Publique qui cherchait à mieux adapter l'enseignement aux enfants dits « arriérés ». Il multiplie les enquêtes et les expériences pour comprendre et expliquer qu'elles sont les meilleures conditions pédagogiques favorisant **la réussite scolaire**.

La réussite scolaire pour tous est l'objectif que depuis les premières années de l'après-guerre se donnent, à des degrés divers, les gouvernements ; et c'est celui dont s'inspire la loi d'orientation sur l'éducation, selon laquelle 80% d'une classe d'âge, en l'an 2000, devrait atteindre le niveau du baccalauréat et 100 % un niveau de qualification. Cependant, l'écart entre les objectifs de **réussite** fixés à une population scolaire donnée et les résultats obtenus est patent ; l'échec scolaire (des autres) est traditionnellement considéré comme le corollaire de la **réussite** (des uns). L'échec est un phénomène que l'on attribuait naguère à un déficit d'aptitude.il a été plus récemment analysé dans ses racines socioculturelles, puis dans ses origines scolaires. Dans une perspective sociale, comme dans une perspective économique, on estime que l'échec représente un coût très important. Gérard Chauveau, chercheur au centre de Recherches sur l'Education Spécialisée et l'Adaptation Scolaire (CRESAS) et à l'Institut National de la Recherche Pédagogique (INRP) met en avant que c'est à partir des années 70 que la question fait l'objet de débats multiples, passionnés et contradictoires. A l'entrée du collège 20 % des élèves savent à peine lire. Le phénomène « échec scolaire» serait le cumul ou le mélange de plusieurs facteurs ; les inégalités naturelles, les inégalités culturelles et le fonctionnement inégalitaire de l'institution scolaire. Nous sommes confrontés à des problèmes cruciaux : celui de l'échec scolaire, réalité qui est de plus en plus intolérable à l'ensemble de la société française, et celui des théories explicatives de ce fléau social qui sont trop souvent réductrices, incomplètes ou inadéquates. La réussite scolaire est essentiellement un phénomène à trois dimensions ; socio-pédagogique, cognitive et écologique.

- Les aspects socio-pédagogiques : Depuis les années 60, le processus de démocratisation de l'enseignement s'est pour l'essentiel limité à la démocratisation des structures – l'ouverture du collège- a peu ou très lentement abordé la question de la démocratisation des conceptions et des pratiques éducatives de l'école.
- Les aspects cognitifs : A six ans, tout est possible. C'est à cet âge que s'installent les apprentissages premiers : lire. C'est aussi dès ce moment que se manifestent massivement les difficultés scolaires.
- Les aspects écologiques : L'attitude systémique nous invite à aborder un problème complexe- ce qui est le cas de la (non) **réussite scolaire**.- sous plusieurs éclairages à la fois, elle nous incite à repérer l'interaction et l'interdépendance entre plusieurs phénomènes.

La « **réussite scolaire** » de nos jours est à rapprocher de l'adaptation, de l'intégration, de la mutation par rapport au changement de la société. En effet, de plus en plus la réussite scolaire est la possibilité de pouvoir faire face aux divers changements qui s'opèrent dans notre environnement et de les maîtriser. La réussite est associée aux démarches que l'on développe pour prendre en compte le contexte. La qualité des réponses que nous sommes capables d'apporter aux questions qui se posent à nous témoigne de notre réussite à aborder le changement. Jack Lang a même créé un Conseil National de l'Innovation Pour la Réussite Scolaire. Ce Conseil s'est engagé à faire émerger les actions innovantes disséminées un peu partout dans notre système éducatif. Une Journée des Réussites de l'Ecole s'est même tenue le 04 mars 2002.

Nous constatons donc à ce stade de la réflexion que l'autonomie fait ressortir une dialectique entre la liberté et l'obéissance aux lois, la citoyenneté la volonté particulière et la volonté générale (Rousseau), la réussite scolaire entre l'obéissance à la règle et la permissivité de projet individuel d'insertion sociale.

Indépendamment de ces points abordés, le système éducatif est confronté à travers l'évolution de la société à **l'innovation et au changement**.

L'innovation, nécessaire et indispensable dont l'introduction des nouvelles technologies pourrait en être le catalyseur. Leur utilisation nécessite, dans un premier temps, réflexion pour amorcer des pratiques différentes, une autre organisation et une autre pédagogie à la périphérie de l'approche disciplinaire. Dans un deuxième temps, il s'agira de développer la place de la discipline par rapport aux autres disciplines. Ces échanges, ces pratiques devant s'inscrire naturellement dans une démarche de projet où seront abordés la constitution et le fonctionnement des équipes pédagogiques, la progression d'une cohorte d'élèves (de la 6^{ème} à la 3^{ème} ...), la cohérence de l'enseignement au niveau des divisions, l'accompagnement de tous les élèves et plus particulièrement des élèves en difficulté dans un contexte de groupes comptant sur l'effet dynamique d'une hétérogénéité contrôlée.

Un des freins naturels à cette évolution est le **changement**. En effet, celui-ci n'est pas naturel et déstabilise, met en danger ce qui provoque les réflexes corporatistes tant au niveau des enseignants que des syndicats, des parents.... ceci est d'autant plus accentué que la société connaît une crise de la démocratie et que le mal être est très répondu dans les couches de la population.

L'éducation scolaire doit être mise au cœur d'un **projet politique** ; elle doit remettre en avant les valeurs, l'éthique, la déontologie, l'anticipation, le pilotage, la gestion des ressources humaines, le recrutement et la formation des personnels (enseignants, cadres.....).

Le « **projet éducatif** » porteur du « projet politique » qui se traduit par la double mission d'instruction et d'éducation doit affirmer la transmission des savoirs en vue de leur appropriation ; enseigner c'est alors de donner la possibilité à l'élève de s'approprier des connaissances. L'appropriation génère une participation active de l'élève. Est-il besoin de rappeler qu'étymologiquement « école » (skola) fait référence au libre choix de se pencher sur un sujet ; le « loisir » non pas comme un divertissement mais comme libre consentement, élément essentiel de l'étude véritable, de l'ouverture de l'être au sujet.

Nous ne saurions nous positionner dans un projet politique sans aborder la thématique de la culture.

La culture est en effet inscrite dans l'essence même des valeurs préalables à l'élaboration d'une pensée tendue vers les objectifs généraux qui s'inscrivent dans le **projet** ; projet replacé dans le contexte d'un des aspects fondamentaux de la démocratie.

La culture abordée par son sens émancipation de la personne donc avec un objectif fondamental qui est la liberté (liberté de jugement, liberté de choix, liberté d'engagement), liberté qui passe par la connaissance fondamentale des cultures afin de développer son propre esprit critique et être en passe de comparer, argumenter, de dissocier, d'associer, de rapprocher, de séparer.... bref une attitude citoyenne, constructive, ouverte, généreuse, solidaire.

En cela, la culture revêt une importance énorme et par ce biais en remettant **l'humain au cœur de l'humain**, nous affirmerons haut et fort les valeurs nobles, les aspirations légitimes de chacun.

Une fois énoncé ces considérations générales, il m'apparaît comme essentiel de replacer la démarche culturelle, donc forcément éducative, dans le sens du développement de la personne, du citoyen, dans la démarche de projet.

Oui, il appartient à chaque citoyen de participer, de réfléchir à l'élaboration d'un projet de société, sous tendu par un projet éducatif dont l'approche culturelle est un pilier essentiel.

Oui par la réflexion sur les structures sociales et des manifestations artistiques, religieuses, intellectuelles...Notre approche citoyenne s'oppose directement, concrètement sur un terrain offensif, constructif.

Le citoyen ne peut en aucun cas être l'otage de la « démocratie ».

Oui le citoyen a les moyens de se faire entendre et ne peut mettre en avant les difficultés d'échapper à un système quel qu'il soit. Les individus constituent le système et le système est constitué d'individus.

Oui la culture par la porte « laïque » est une opportunité pour bâtir, entreprendre une construction se situant dans la dynamique européenne et l'évolution mondiale de la socialisation.

Une des questions fondamentales aujourd'hui est de raisonner autour du fait que le « politique n'anticipe plus l'évolution et la transformation de la société mais répond à la demande et aux pressions de la communauté. En cela se pose à nouveau le « rôle » du politique, mandaté par des électeurs qui aspirent à avoir un porte-parole.

Peut-on concilier le rôle du porte-parole, du représentant et du décideur en fonction d'une réalité économique, éducative...et des choix impérieux à opérer dans les années à venir?

Le statut de l' élu ou le métier du politique le permettent-ils ?

Ne serait-il pas envisageable de se pencher à nouveau sur la notion même de « politique » et « du politique » ?

Redonner du sens au « politique » par la reconnaissance de l'individu engagé dans la société, la prise en compte de la réelle expression de chacun quelle que soit son appartenance politique ou religieuse, la construction véritable du citoyen comme acteur de la vie de tous les jours, l'engagement de la reconnaissance de l'autre par une naturelle solidarité et entraide, le rapprochement des femmes et des hommes par les idées et le débat argumenté.